

Comité de
vigilance sur le
cannabis

RAPPORT DES ACTIVITÉS

2019-2020

Le présent rapport ne lie pas le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne constitue pas ses orientations. Il représente l'opinion des membres du Comité de vigilance sur le cannabis. Son contenu n'engage que ses auteurs.

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse : **www.msss.gouv.qc.ca** section **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ce document peut comporter des obstacles à l'accessibilité selon les exigences du Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0). Si vous éprouvez des difficultés à consulter le document, vous pouvez obtenir de l'assistance en téléphonant au numéro suivant : **418 266-8392**.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN : 978-2-550-88924-3 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2021

Ce document est une production du Comité de vigilance sur le cannabis.

Présidente du comité

D^{re} Julie Loslier, M.D., M. Sc., FRCPC, directrice de santé publique de la Montérégie, professeure titulaire à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.

Vice-Présidente du comité

M^{me} Anne-Marie Lepage, sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Membres du comité

M. Serge Brochu, Ph. D. (psychologie) professeur émérite à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut universitaire sur les dépendances.

M^e Julie Cousineau, LL.M., D.C.L., professeure adjointe de clinique au Département de médecine de famille et médecine d'urgence de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

M. Bertrand Malsch, Ph.D., M.B.A, LL.B., expert en comptabilité, professeur agrégé au Smith School of Business (Queen University), dont les travaux de recherche portent notamment sur l'audit financier, les systèmes de contrôle et la gouvernance d'entreprise.

D^r Réal Morin, médecin spécialiste en santé publique agissant comme conseiller scientifique à l'Institut national de santé publique du Québec.

Mme Catherine Paradis, Ph. D., sociologue experte en politiques relatives à l'alcool qui œuvre au Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS).

D^r Robert Perreault, psychiatre ayant une expérience significative dans le développement de politiques publiques qui œuvre actuellement à la Direction de santé publique de Montréal.

D^{re} Maude St-Onge, M.D., Ph.D., FRCPC, toxicologue et directrice du Centre antipoison du Québec, qui œuvre comme intensiviste et clinicienne-chercheure au CHU de Québec.

M^{me} Sandhia Vadlamudy, intervenante et gestionnaire d'expérience dans le domaine de la réduction des méfaits associés à l'usage de substances psychoactives, directrice générale de l'Association des intervenants en dépendance du Québec.

M^{me} Sylvie Vignet, mairesse de Rivière-du-Loup et vice-présidente du conseil d'administration du réseau québécois Villes et Villages en santé.

Coordonnatrice du comité

M^{me} Émilie Dansereau-Trahan, M.A., coordonnatrice du comité de vigilance sur le cannabis, agente de planification programmation et recherche, Direction de santé publique de la Montérégie.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
1. Travaux et mandats du comité	5
1.1. Mandats terminés.....	5
1.2. Mandats en cours	5
2. Rencontres du comité de vigilance.....	6
3. Participation à des conférences, événements.....	7
4. Échéancier.....	7
5. Budget 2020-2021	8
Budget prévisionnel 2019-2020	8

INTRODUCTION

La première année des travaux du Comité de vigilance s'est inscrite dans un contexte bien particulier de pandémie de COVID-19. En effet, l'arrivée de cet événement majeur a malheureusement mené à la suspension des travaux depuis mars 2020. Néanmoins, le comité avait réussi à réaliser plusieurs activités au cours de l'automne 2019 et de l'hiver 2020. Par exemple, une formation de base a été offerte à certains membres qui avaient exprimé le besoin d'être mieux au fait des lois, politiques et règlements encadrant le cannabis au Canada et au Québec et des enjeux que la légalisation de cette substance engendre.

Le comité a également pu entreprendre des travaux en lien avec la réception de premiers mandats de la part du Ministre (Envoie de la lettre indiquant les premiers livrables attendus par le Ministre le 10 octobre 2019 par voie électronique). Quatre rencontres se sont tenues et ont donné lieu à des livrables présentés dans ce rapport.

TRAVAUX DU COMITÉ EN CONTEXTE DE COVID

Le 24 mars 2020, nous avons fait parvenir au Ministre une lettre l'informant du report de nos échéanciers. En effet, la présidente du comité ainsi que sa vice-présidente étaient et sont toujours mobilisées à 100 % sur la crise actuelle, qui est aussi le cas de plusieurs membres du comité. La coordonnatrice a également été mobilisée sur la COVID jusqu'au 30 août dernier. D'autres ont vu leur milieu de travail être bouleversé par les mesures de confinement mises de l'avant et sont toujours en restructuration. Bref, tous les membres du comité ont été affectés par la crise sanitaire. Dans ce contexte d'urgence sanitaire, les activités régulières et prévues du Comité n'étaient pas propices. Malgré cette pandémie mondiale, nous sommes parvenus à effectuer notre premier mandat et nos travaux sont bien entamés pour les mandats concernant : l'élaboration de grands principes guidant les travaux du comité, une grille d'indicateurs à développer nécessaire pour permettre au comité d'évaluer les impacts de la loi et une analyse des stratégies de marketing utilisées par l'industrie afin de rejoindre une nouvelle clientèle. Suivant l'évolution épidémiologique de la pandémie, nous visons une reprise graduelle des travaux du comité à partir du mois d'octobre. Aussi, un nouvel échéancier pour les différents travaux déjà entamés se trouve en fin de rapport.

1. TRAVAUX ET MANDATS DU COMITÉ

Le comité s'est réuni à quatre reprises afin de mener les travaux présentés dans les sections suivantes.

1.1. Mandat terminé : nouvelle catégorie de produits disponibles

Le premier mandat confié au comité par le Ministre concerne la nouvelle catégorie de produits disponibles (cannabis concentrés et cannabis comestibles). La préoccupation de ce dernier concernait l'encadrement de la consommation de ces produits particulièrement dans les lieux fréquentés par les jeunes enfants dont, au premier chef, les services de garde en milieu familial. La loi québécoise prévoyait des restrictions quant à la forme fumée et/ou vapotée, mais n'avait pas prévu de restriction pour d'autres formes de consommation. De plus, les produits du cannabis sous forme comestible ont fait l'objet de nombreux débats concernant le risque d'être banalisé par certains étant donné leur ressemblance avec plusieurs produits alimentaires (chocolat, muffins et autres friandises). Le Québec s'est toutefois doté d'un règlement plus restrictif que celui prévu dans le régime d'encadrement canadien et interdit toute forme de cannabis comestible pouvant être attrayant pour les jeunes et se présentant sous une forme de friandise. Les breuvages au cannabis sont toutefois autorisés et nécessitent un encadrement spécifique quant à leur consommation dans l'espace public. La restriction de l'usage de produits de cannabis autres que ceux fumés ou vapotés dans certains lieux publics ou d'autres natures (31 janvier 2020).

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette analyse étaient les suivants :

- 1) Prévenir l'intoxication involontaire;
- 2) Assurer la sécurité des enfants;
- 3) Prévenir la banalisation de ces nouveaux types de produits;
- 4) Prévenir les troubles à l'ordre public.

Nous avons identifié les lieux principalement fréquentés par de jeunes enfants soient : les services de garde en milieu familial, les patageoires et les aires de jeux extérieurs pour les jeunes enfants, les camps de jour de même que les camps de vacances. Ce sont ces derniers qui ont fait l'objet de cette analyse.

Pour guider notre analyse, nous avons mis de l'avant quatre grands principes : **la prévention, la précaution, la réduction des inégalités sociales de santé et l'intérêt supérieur des enfants**. Vous trouverez l'ensemble de l'argumentaire et des recommandations émises par le comité en pièce jointe de ce courriel.

1.2. Mandats en cours

Élaboration d'un cadre conceptuel de grands principes guidant les travaux du comité

Avant la crise sanitaire actuelle, nous avons élaboré une première ébauche d'un cadre conceptuel qui servirait de trame de fond à tous les travaux, mandats du Comité de vigilance sur le cannabis. Le 27 mars dernier, nous avons tenu notre dernière rencontre par visioconférence. Plusieurs membres n'ont pu y participer puisque déjà mobilisés par la COVID. Les membres présents ont donc convenu de reprendre ce mandat lorsque tous les membres pourront y contribuer, puisque celui-ci déterminera l'angle d'analyse

adopté pour les mandats à venir. Vous trouverez en pièce jointe une version de travail de ce cadre conceptuel.

Grille d'indicateurs

Le Comité de vigilance ayant été créé à l'automne 2019 afin de conseiller le Ministre sur toute question relative à l'encadrement du cannabis dans la province, les membres du comité sont d'avis que pour y parvenir, une recension des différents indicateurs disponibles et à développer, afin de permettre l'évaluation des impacts de santé et de sécurité publique de la Loi sur le cannabis au Québec, doit être réalisée. Le comité a amorcé ces travaux au début de l'année 2020. Ces derniers ont toutefois été retardés dû à la situation actuelle, mais reprendront sous peu. Une version de travail est disponible en pièce jointe.

Marketing

Le Ministre a également confié au comité le mandat d'évaluer les stratégies de marketing des producteurs autorisés ayant des produits offerts à la SQDC, afin de s'assurer qu'elles ne soient pas en contradiction avec les Lois fédérale et provinciale. Les lois actuelles encadrent de manière assez stricte l'industrie du cannabis non thérapeutique. Toutefois, l'expérience que nous avons développée par rapport à d'autres drogues légales (tabac et alcool) nous oblige à exercer une grande vigilance face à cette industrie. Rappelons que l'objectif premier d'une industrie est d'engendrer des profits pour ses actionnaires, ce qui pourrait aller à l'encontre des objectifs de la Loi qui encadre le cannabis. En effet, bien que nous souhaitons un passage des usagers du marché illégal au marché légal, nous ne souhaitons pas une hausse de la consommation qui pourrait entraîner différents enjeux de santé. Ce fragile équilibre doit faire l'objet d'une surveillance accrue.

Pour y parvenir, nous avons identifié que les étapes suivantes devaient être mises en place :

- Procéder à une veille continue des pratiques de promotion/commercialisation des producteurs autorisés de vendre du cannabis à la SQDC :
 - Site Internet;
 - Médias sociaux (Instagram, Facebook, Twitter, autres);
 - Participation à des événements;
 - Autres.
- Développer un outil de suivi des pratiques marketing;
- Identifier à quelle loi/règlement ils contreviennent.

Vous trouverez en pièce jointe une version de travail des travaux amorcés pour la réalisation de ce mandat.

2. RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE

- 9 octobre 2019 : Formation cannabis 101 offerte aux membres.
- 4 novembre 2019 : Rencontre du comité.
- 2 décembre 2019 : Conférence téléphonique réunissant : la présidente, la vice-présidente, la coordonnatrice, le Ministre et son attaché concernant le premier mandat.
- 16-17 décembre 2019 : Rencontre du comité et visite du Ministre.

- 20 décembre 2019 : Conférence téléphonique réunissant la présidente et la coordonnatrice avec l'attaché politique.
- 27 mars 2020 : Rencontre du comité.

3. PARTICIPATION À DES CONFÉRENCES, ÉVÉNEMENTS

Dans le but d'accroître son expertise, son rayonnement et son influence, certaines activités ont été identifiées comme nécessitant une représentation du Comité. Cette représentation a été assurée par la présidence ou par un représentant du Comité délégué :

- Forum international sur le cannabis et la santé, Québec, 16 au 18 septembre 2019 :
 - Rencontre avec Pietro Perino (secrétaire général de la SQDC), Jean-François Bergeron (président et chef de la direction de la SQDC) et Éliane Hamel (directrice responsabilité sociale, protection de la santé, éducation et communications de la SQDC), le 17 septembre 2019.
- Conférence de Jean-François Bergeron, 9 octobre 2019, SQDC – La naissance d'une industrie, l'art de naviguer dans l'ambiguïté, Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- Conférence canadienne sur le cannabis, 10 octobre 2019;
- Commercialisation du cannabis : embûches et opportunités, offert par la SOQUIJ, 28 novembre 2019.

4. ÉCHÉANCIER

- 1) Un cadre conceptuel guidant les travaux futurs du comité (décembre 2020);
- 2) Un tableau de bord comprenant les indicateurs pertinents pour le suivi de l'application de la loi, incluant ceux existants et ceux à créer (décembre 2020);
- 3) L'examen des stratégies marketing des producteurs autorisés ayant des produits offerts à la SQDC, afin de s'assurer qu'elles ne soient pas en contradiction avec les Lois fédérale et provinciale (mandat #3 confié au comité) (mars 2021).
- 4) Un avis concernant l'adéquation des produits offerts à la SQDC et sa mission (mandat #2 confié au comité) (septembre 2021).

5. BUDGET 2020-2021

BUDGET PRÉVISIONNEL 2020-2021

COMITÉ DE VIGILANCE - CANNABIS

Projet de budget de fonctionnement 2020-2021

REVENUS	(en dollars)
Allocation du MSSS	300 000
Total des revenus	300 000
DÉPENSES	
Rémunération	
Coordonnatrice	125 000
Adjointe administrative	45 000
Autres (ex. : experts, ressources ponctuelles)	10 000
Sous-total rémunération	180 000
Fournitures et matériel	
Équipement informatique	8 000
Fournitures de bureau	3 000
Graphisme	10 000
Sous-total fournitures et matériel	21 000
Dépenses liées aux rencontres	
Frais de déplacement des membres	10 000
Frais de rencontres	2 000
Frais liés aux experts	7 000
Sous-total charges liées aux rencontres	19 000
Perfectionnement	
Colloques, conférences	15 000
Formation	25 000
Sous-total perfectionnement	40 000
Total des dépenses	300 000
EXCÉDENT (DÉFICIT)	—

Comité de
vigilance sur le
cannabis
